

211C1073  
FR0000073793-FS0439

27 juin 2011

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**DEVOTEAM**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 juin 2011, la société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion<sup>1</sup> (11, rue d'Argenson, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 16 juin 2011, le seuil de 5% du capital de la société DEVOTEAM et détenir, à cette date et au 23 juin 2011, pour le compte desdits fonds, 535 000 actions DEVOTEAM représentant autant de droits de vote, soit 5,08% du capital et 3,85% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions DEVOTEAM sur le marché.

---

<sup>1</sup> Contrôlée au plus haut niveau par Lazard Frères Banque SAS. La société Lazard Frères Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 10 530 710 actions représentant 13 881 612 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.